



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

Division des écoles

Metz, le **20 DEC. 2024**

Division des écoles

DE 2

Affaire suivie par :

Chloé NIMESKERN

Chef de bureau

Marie BORDIN

Gestionnaire mouvement

1 rue Wilson

BP 31044

57036 METZ CEDEX 1

Le Directeur académique,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de Moselle

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

OBJET : *prise en compte du handicap et des situations médicales graves – mouvement intra départemental – rentrée scolaire 2025*

REFERENCES : • *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*

• *Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (publiée au BOEN spécial n° 5 du 31 octobre 2024)*

ANNEXE : *fiche de renseignements*

La prise en compte du handicap, des situations médicales graves a pour but d'améliorer les conditions de vie professionnelle de l'enseignant.

Les enseignants souhaitant formuler une demande dans le cadre du mouvement intra départemental 2025 sont invités à prendre connaissances des dispositions ci-après.

I. DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP (PRIORITÉ LÉGALE)

Cette bonification concerne **l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ou son conjoint BOE (marié, pacsé ou concubin avec enfant) ou son enfant reconnu porteur d'un handicap ou souffrant d'une maladie grave**, âgé de moins de 20 ans au 1er septembre de l'année concernée par la demande.

La constitution d'un dossier est indispensable, y compris pour les personnels ayant déjà un dossier déposé auprès du conseil médical départemental.

Les pièces à fournir :

➤ **Si la demande concerne l'enseignant BOE ou le conjoint BOE**

La pièce attestant que l'enseignant ou le conjoint entre dans le champ du BOE, en cours de validité à la date limite de réception des pièces justificatives. L'enseignant devra la transmettre à l'appui de sa

confirmation de demande de mutation directement sur Colibris au moment du recueil des pièces justificatives.

➤ **Si la demande concerne un enfant reconnu porteur d'un handicap ou souffrant d'une maladie grave**

1/ La fiche de renseignements en annexe complétée et faisant apparaître le numéro de téléphone du domicile et du lieu de travail afin que le service de médecine du travail puisse joindre les intéressés.

2/ Une lettre de l'intéressé(e) motivant sa demande de changement de poste. Elle doit expliquer la situation de façon détaillée, justifier en quoi la présence de l'intéressé(e) est nécessaire, préciser si l'enfant est scolarisé dans une structure particulière et les types et modalités de prise en charge (fréquence, contraintes pour les parents, autres - joindre une attestation de la CDAPH le cas échéant).

Les pièces médicales concernant un enfant non reconnu en situation de handicap mais souffrant d'une maladie grave peuvent être prises en compte.

Le dossier et les pièces médicales sous pli confidentiel doivent être envoyés directement par voie postale ou déposés au service de la médecine du travail du rectorat ou envoyés par mail, à **partir du lundi 6 janvier 2025 et jusqu'au vendredi 7 février 2025** (dernier délai) :

Rectorat de la région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz
Service médecine du travail
9 rue des Brice - Rond-point Marguerite
CS 30 013
54035 NANCY Cedex

ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr

II. DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DE RAISONS MÉDICALES GRAVES (PRIORITÉ FACULTATIVE)

Cette bonification concerne **l'enseignant ou son conjoint** (marié, pacsé ou concubin avec enfant) **ou son enfant** âgé de moins de 20 ans au 1er septembre de l'année concernée par la demande.

En cas d'avis favorable de la médecine du travail, la bonification ne sera appliquée que sur le(s) vœux permettant d'**améliorer les conditions de vie professionnelles** de l'enseignant selon les préconisations de la médecine du travail.

Les pièces à fournir :

1/ La fiche de renseignements en annexe complétée et faisant apparaître le numéro de téléphone du domicile et du lieu de travail afin que le service de médecine du travail puisse joindre les intéressés.

2/ Une lettre de l'intéressé(e) motivant sa demande de changement de poste :

- elle doit expliquer la situation de façon détaillée ;
- concernant le conjoint, elle doit justifier en quoi la présence de l'intéressé(e) est nécessaire ;
- concernant un enfant, elle doit justifier en quoi la présence de l'intéressé(e) est nécessaire, préciser si l'enfant est scolarisé dans une structure particulière et les types et modalités de prise en charge (fréquence, contraintes pour les parents, autres - joindre une attestation de la CDAPH le cas échéant).

Les pièces médicales concernant un enfant non reconnu en situation de handicap mais souffrant d'une maladie grave peuvent être prises en compte.

3/ Un certificat médical récent, détaillé et signé, sous pli confidentiel, destiné au médecin du travail qui doit contenir :

- le(s) nom(s) de(s) la pathologie(s) en cause ;
- la date de début de la maladie ;
- les traitements en cours (et la date d'arrêt éventuel) ;

- la surveillance en cours et future (contenu et rythme des consultations).

Le dossier et les pièces médicales sous pli confidentiel doivent être envoyés directement par voie postale ou déposés au service de la médecine du travail du rectorat ou envoyés par mail, à **partir du lundi 6 janvier 2025 et jusqu'au vendredi 7 février 2025** (dernier délai) :

Rectorat de la région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz

Service médecine du travail

9 rue des Brice - Rond-point Marguerite

CS 30 013

54035 NANCY Cedex

ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr

Les services de la DSDEN se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire relative au mouvement intra départemental (mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr).

Gregory PREMON

